



## Conférence nationale sur l'évaluation des élèves Contribution du SNES-FSU

### ***Comment l'évaluation peut-elle être au service des apprentissages des élèves et participer à leur progrès ?***

Les réponses du SNES-FSU viennent en complément des grands principes énoncés par la FSU au CSE (*rubrique auditions et expertises*). Pour le SNES-FSU, il faut bien distinguer les différentes formes d'évaluation. Il est ici question principalement de l'évaluation formative, qui peut prendre des formes très diverses : une indication donnée à l'élève au travail dans la classe lui permettant de faire mieux ; un exercice corrigé collectivement en débattant des erreurs des un-e-s et des autres... constituent par exemple une évaluation formative. Ce type d'évaluation ne nécessite pas forcément de retour quantitatif sous forme de note ou de validation de compétences, mais des indications qualitatives sur ce qui a été réussi ou pas, les causes des erreurs, les moyens de progresser. Il renseigne tant l'élève sur ce qu'il a réussi, sur les points qu'il lui reste à travailler, que l'enseignant sur les notions à renforcer ou à développer au vu de la fragilité des acquis. Il s'agit donc d'une interaction entre l'enseignant, l'élève et la classe, formelle ou pas, en cours de séquence, au service du progrès de l'élève. L'absence actuelle de formation continue des enseignants, et les carences dans leur formation initiale sur ces questions freinent considérablement les enseignants dans leur réflexion sur le rôle et les formes de l'évaluation formative, et sur l'élaboration de nouveaux outils.

### ***Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ?***

Si les évaluations sont un, voire le point d'entrée des parents dans la scolarité de leurs enfants, elles sont aussi source de nombreuses incompréhensions. Pour le SNES-FSU, évaluer est un geste professionnel des enseignants, qui doit avant tout être compris des élèves, lesquels sont très sensibles à ce qu'ils repèrent comme d'éventuelles injustices. Les rencontres entre les parents et les professeurs sont en principe l'occasion d'explicitier les méthodes aux familles. Le fait que les parents les plus éloignés de l'école, et dont les enfants rencontrent statistiquement le plus de difficultés scolaires, fréquentent peu les réunions institutionnelles, constitue un écueil important. La mise en ligne de notes brutes sur les espaces numériques de travail, dont les parents sont informés parfois avant leur enfant, et sans explicitation de celle-ci (par exemple par les appréciations/commentaires de la copie) génère de l'angoisse car elle n'apporte pas la richesse d'information d'un travail annoté. L'expérience montre que les listes de compétences validées en tout ou rien ne sont guère plus compréhensibles. Il y a une réflexion à mener sur l'utilisation de l'espace numérique de travail, la signification de l'évaluation tant quantitative que qualitative, et sur l'accueil de tous les parents dans les établissements du second degré.

### ***Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ?***

La notation concerne les évaluations sommatives et certificatives, qui viennent valider un niveau d'acquisition des connaissances et compétences. Elles viennent donc conclure le processus d'évaluation formative. Qu'elles soient quantifiées sous la forme de note, d'acquis/non acquis, de feu tricolore ou autre, les évaluations sommatives doivent être accompagnées de commentaires

qualitatifs permettant de leur donner du sens. Leur forme relève à la fois de la liberté pédagogique de l'enseignant, et des demandes de l'institution. Les classements n'ont guère de sens, et la notion de moyenne générale doit être interrogée. Certains pays, en particulier la Finlande et l'Allemagne, ont mis en place des systèmes de notation différents, avec des échelles plus courtes et moins stigmatisantes. D'autres pays, comme la Suède, avaient abandonné la note chiffrée et y sont revenus suite aux difficultés pédagogiques engendrées. Il est donc nécessaire d'aborder la question de la note chiffrée, qui permet de quantifier un niveau de réussite avec plus de finesse que le tout ou rien, avec recul et prudence.

### ***Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ?***

Il ne faut pas confondre les moments d'évaluation formative et sommative, que l'enseignant conçoit en fonction de ses objectifs, de l'élaboration de ses séquences, et de la façon dont il a prévu de construire les acquis, avec les moments d'évaluation certificative, qui confrontent les élèves avec les attendus en fin de scolarité au collège ou au lycée. Dans ce dernier cas, les épreuves doivent être nationales, de façon à ce que la certification soit elle aussi de valeur nationale.

### ***Comment mobiliser les évaluations dans la détermination des parcours des élèves, leurs choix d'orientation et les procédures d'affectation ?***

Les avis d'orientation donnés par les conseils de classes ne reposent pas exclusivement sur le livret scolaire, mais aussi sur la connaissance que les personnels de l'équipe (enseignants, personnels de vie scolaire, personnels de direction, conseiller d'orientation psychologue) ont de l'élève, dont ses motivations. De plus, les familles ont un poids de plus en plus important dans la décision finale.

Les évaluations chiffrées pèsent de façon souvent déterminante dans les procédures informatisées Affelnet et APB, qui sont certainement perfectibles, mais ne pourront avoir la finesse de connaissance des dossiers des équipes réunies en conseil de classe.

Réciproquement, ces procédures induisent une pression sur les enseignants et les élèves, incités par l'institution et les familles à « fournir » des résultats jugés compatibles avec l'obtention de l'affectation souhaitée.

Notons aussi que les vœux des élèves et de leurs familles sont contraints par les places disponibles, en particulier en voie professionnelle. Les échecs de l'orientation scolaire sont avant tout des échecs d'affectation.